

ARRETE DU MAIRE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
COMMUNE DE PRIGNAC ET MARCAMPES

A202577

OBJET : PORTANT FERMETURE TEMPORAIRE DU PARKING ALLEE DU 19 MARS POUR INTERVENTION DE SIGNALISATION

Le Maire de la Commune de Prignac et Marcamps

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 411 - 8,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Vu la demande formulée par l'entreprise LIFTING SIGNAL, domiciliée 2 rue de Lignac 33850 LEOGNAN, représentée par Monsieur Bertrand SÉNÉE, en date du 12/08/2025 de réaliser les travaux de reprise de la signalisation au sol ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour des raisons de bonne exécution des travaux, de réglementer temporairement la circulation et le stationnement,

Vu l'intérêt général ;

A R R E T E

Article 1 :

Le **parking Allée du 19 Mars** sera **fermé au public le jeudi 14 août 2025**, pour permettre l'intervention de l'entreprise **LIFTING SIGNAL** (M. Bertrand SENEÉ) en vue de la reprise de la signalisation au sol.

Article 2 :

Durant cette période, **l'accès au parking sera strictement interdit**, y compris pour le stationnement et la circulation interne.

Article 3 :

La signalisation temporaire et les mesures de sécurité nécessaires seront mises en place et maintenues par l'entreprise chargée des travaux, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 :

Dès l'achèvement des travaux, le permissionnaire est tenu d'enlever les matériaux excédentaires, de rétablir dans leur état initial la chaussée, l'accotement ou trottoir, le fossé, et de réparer tout dommage qui aura pu être causé à la chaussée.

Article 5 :

Le présent arrêté sera affiché en mairie et aux abords du chantier.

Article 6 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de gendarmerie de Bourg
- Monsieur le Responsable de l'entreprise LIFTING SIGNAL

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à Prignac et Marcamps, le 12/08/2025

Le Maire
Laury LEFEVRE

